



Assemblée générale

Distr. générale
18 janvier 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 158 a) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force des Nations Unies chargée
d'observer le désengagement

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la Force	6
C. Coopération régionale	8
D. Tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats	8
II. Ressources financières	17
A. Vue d'ensemble	17
B. Contributions non budgétisées	18
C. Gains d'efficacité	18
D. Taux de vacance de postes	18
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	19
F. Formation	20
G. Services de détection des mines et de déminage	21



III. Analyse des variations	21
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	24
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	24
A. Assemblée générale	24
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	25
Annexes	
I. Définitions	31
II. Organigramme	33
Carte	34

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 47 443 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 1 047 soldats, 48 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 2 temporaires) et 110 fonctionnaires recrutés sur le plan national.

Au cours de l'exercice budgétaire, les opérations menées par la Force dans l'accomplissement de son mandat, qui consiste à surveiller la zone de séparation définie dans l'accord de désengagement entre les forces israéliennes et syriennes, devraient rester stables, dans la mesure où aucun incident grave entre les parties n'a été signalé.

Le budget proposé pour l'exercice 2013/14, d'un montant de 47 443 800 dollars, représente une augmentation de 3,2 % par rapport au budget approuvé pour 2012/13 (45 992 000 dollars). Cette augmentation tient essentiellement à l'accroissement des dépenses afférentes au personnel civil, dû au calcul des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national en dollars des États-Unis à compter du 1^{er} août 2012, à la hausse prévue de la part des dépenses communes de personnel dans le total des traitements nets du personnel recruté sur le plan international et au versement d'une prime de danger aux fonctionnaires recrutés sur les plans international et national. Ce surcroît de dépenses est en partie compensé par la baisse des crédits nécessaires, d'une part, au titre des contingents, le versement d'un montant complémentaire aux pays fournisseurs de contingents ayant été supprimé et, d'autre part, au titre des dépenses opérationnelles, les crédits prévus pour l'acquisition de véhicules et du matériel d'atelier correspondant ayant été supprimés étant donné que le parc automobile existant a continué d'être utilisé et que la consommation de carburant a été plus faible que prévue.

Au titre de la composante opérations, la Force prévoit de poursuivre les activités de suivi et d'observation qui lui permettent de s'acquitter de son mandat. Pour la composante appui, la Force prévoit la mise en œuvre de la quatrième phase de son plan d'appui, intitulé Appui à la FNUOD – des services régionaux, numériques, plus économiques et plus écologiques, qui consiste à remplacer le matériel obsolète par des équipements de pointe et à moderniser les installations.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2013/14 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2011/12)	Montant alloué (2012/13)	Dépenses prévues 2013/14)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	22 290,7	23 380,8	22 713,6	(667,2)	(2,9)
Personnel civil	12 666,4	10 260,5	13 651,0	3 390,5	33,0
Dépenses opérationnelles	13 286,2	12 350,7	11 079,2	(1 271,5)	(10,3)
Montant brut	48 243,3	45 992,0	47 443,8	1 451,8	3,2
Recettes provenant des contributions du personnel	1 355,4	1 062,7	1 282,8	220,1	20,7
Montant net	46 887,9	44 929,3	46 161,0	1 231,7	2,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	48 243,3	45 992,0	47 443,8	1 451,8	3,2

Ressources humaines^a

	Contingents	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire ^b	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé pour 2012/13	—	7	—	—	7
Effectif proposé pour 2013/14	—	7	—	2	9
Composantes					
Composante opérations					
Effectif approuvé pour 2012/13	1 047	—	—	—	1 047
Effectif proposé pour 2013/14	1 047	—	—	—	1 047
Composante appui					
Effectif approuvé pour 2012/13	—	39	110	—	149
Effectif proposé pour 2013/14	—	39	110	—	149
Total					
Effectif approuvé pour 2012/13	1 047	46	110	—	1 203
Effectif proposé pour 2013/14	1 047	46	110	2	1 205
Variation nette	—	—	—	2	2

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2084 (2012), par laquelle il a été renouvelé pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2013.
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui).
4. Parvenir aux résultats escomptés permettra d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité. Les indicateurs de succès servent à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2012/13 est analysée au niveau de chaque composante.
5. La Force maintient la zone de séparation et surveille les zones de limitation qui ont été convenues dans l'accord sur le désengagement signé en mai 1974. La zone de séparation a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne, au sud. La Force est déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation, dans 2 camps de base, 21 positions occupées en permanence et 10 postes avancés, dont 3 gardés en permanence et 7 autres qui ne sont occupés qu'en fonction des besoins liés à la situation opérationnelle. La Force est assistée par le Groupe d'observateurs au Golan rattaché à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), qui occupe 11 postes d'observation échelonnés le long de la zone de séparation.
6. La Force a son quartier général au camp Faouar et un bureau de représentation à Damas; la principale base de soutien logistique est située au camp Ziouani. De chaque côté de la zone de séparation, se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs. Le premier secteur s'étend sur une distance de 10 kilomètres de chaque côté de la zone de séparation, le deuxième sur une distance de 10 kilomètres à partir du premier secteur et le troisième sur une distance de 5 kilomètres à partir du deuxième secteur. Les observateurs, qui sont placés sous le contrôle opérationnel de la Force, inspectent les trois secteurs toutes les deux semaines pour s'assurer que les limitations convenues des armements et des forces sont respectées par les parties.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la Force

7. La FNUOD continuera de s'acquitter de son mandat, qui est de maintenir le cessez-le-feu entre les forces israéliennes et syriennes et de superviser leur désengagement de part et d'autre de la zone de séparation. Elle a réussi à maintenir la stabilité dans la zone placée sous sa responsabilité en évaluant les ressources opérationnelles nécessaires et en les déployant en fonction de l'évolution de la situation sur le théâtre de ses opérations.

8. Au cours de l'exercice, la FNUOD prévoit de renforcer le dialogue avec les autorités civiles et les communautés locales grâce aux activités conjointes du Groupe d'observateurs au Golan et du spécialiste des affaires civiles pour faire mieux connaître son mandat et ses activités et en promouvoir le soutien. La Force participera à l'initiative de sensibilisation au danger des mines du Croissant-Rouge arabe syrien et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en apportant ses compétences techniques spécialisées en matière de neutralisation d'explosifs, et ce dans les limites de son mandat. Ces activités permettront d'améliorer le marquage des champs de mines dans les zones fréquentées par ses patrouilles.

9. La FNUOD continuera d'adapter ses activités opérationnelles aux exercices d'entraînement des Forces de défense israéliennes dans le secteur Alpha de la zone de limitation et à l'augmentation du nombre de civils syriens dans les villes et villages situés à proximité de la ligne de cessez-le-feu dans la zone de séparation. Il lui faudra notamment accroître ses capacités et moyens lui permettant d'intervenir rapidement et avec toute la mobilité opérative voulue. Elle continuera également de s'employer à réduire la menace que présentent les champs de mines existants en veillant à être convenablement protégée lors de ses patrouilles dans ces zones sensibles et importantes. Elle maintiendra le dialogue avec les deux parties pour éviter tout malentendu ou méprise d'un côté ou de l'autre en cas d'incident. Elle continuera de renforcer la confiance entre les parties ainsi que dans ses propres capacités.

10. Compte tenu de l'intensification des activités de construction et de développement de l'infrastructure dans la zone de séparation, la Force aura besoin de moyens et de capacités lui permettant d'intervenir rapidement et avec toute la mobilité opérative voulue. Il n'est pas prévu de modifier sa structure et ses effectifs pour l'exercice 2013/14 mais, en application de la résolution 2084 (2012) du Conseil de sécurité, la FNUOD renforcera sa mobilité et son matériel et son infrastructure d'observation et de communication afin de maintenir les capacités dont elle a besoin pour ses opérations et sa sécurité et continuera d'examiner avec les pays fournisseurs de contingents la question du renforcement de ses moyens opérationnels. Elle continuera de s'employer à réduire la menace que présentent les champs de mines existants en veillant à être convenablement protégée lors de ses patrouilles dans ces zones sensibles et importantes.

11. La Force a élaboré un plan d'appui intitulé « Future support to UNDOF – leaner, greener, regional and digital » (Appui à la FNUOD – des services régionaux, numériques, plus économiques et plus écologiques) qui décrit la manière dont elle entend renforcer ses services d'appui – remplacement du matériel obsolète, remise en état des locaux délabrés dans les zones occupées par les forces syriennes et israéliennes et réduction de la consommation d'énergie et d'eau. Au cours de l'exercice, la Force prévoit de mettre en œuvre la quatrième phase de son plan

d'appui, qui consiste à optimiser les stocks en évitant de remplacer le matériel disponible et en optant pour des équipements et des installations de pointe, plus avancés sur le plan technologique, afin de renforcer les capacités de la Force, et ainsi de faire des économies et de réduire d'environ 10 % les dépenses afférentes aux stocks de biens durables. La Force prévoit de mettre en œuvre plusieurs initiatives, et notamment de se débarrasser de ses radios obsolètes pour constituer un stock de radios mobiles numérisé et intégré, dans le cadre de la centralisation des stocks régionaux de l'ONUST, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), qui utilisent des systèmes radio numériques. Elle prévoit également de remplacer une station d'épuration des eaux usées et de continuer à examiner la composition et l'inventaire du matériel appartenant aux contingents des pays qui fournissent actuellement du personnel militaire. Ces services d'appui renforcés seront fournis avec les ressources budgétaires existantes en optimisant les possibilités de coopération avec les autres missions présentes au Moyen-Orient.

12. Pendant l'exercice, les deux parties à l'accord de désengagement devraient continuer d'appuyer la FNUOD et de garantir la sécurité de son personnel et de ses biens. La Force doit toutefois se préparer à l'éventualité où, compte tenu de la précarité des conditions de sécurité dans la zone où elle opère, les fournisseurs, les sous-traitants et le personnel seraient amenés à interrompre cette aide et où la FNUOD devrait se tourner vers d'autres types d'appui. Dans ce cas, il serait fait appel aux fournisseurs et sous-traitants du secteur Alpha pour pallier les pénuries du secteur Bravo. Un tel cas de figure entraînerait une forte hausse des dépenses d'appui opérationnelles, car il faudrait compter des coûts de transport supplémentaires, sachant aussi que les coûts salariaux et le prix du matériel sont plus élevés dans le secteur Alpha.

13. La FNUOD a l'intention d'apporter des améliorations d'ordre opérationnel et de renforcer son efficacité au cours de l'exercice. Elle continuera d'avoir davantage recours à des pratiques plus respectueuses de l'environnement de manière à faire des économies d'énergie et à faire œuvre de sensibilisation à la cause environnementale. Elle prévoit de réduire la consommation de carburant des générateurs de 5 % par rapport à 2012/13 en améliorant l'isolation de tous les bâtiments et en optant pour des sources d'énergie solaire et éolienne. La Force prévoit aussi de réduire de 5 % la consommation de diesel en gérant de manière stricte l'utilisation des véhicules. Elle prévoit en outre de faire baisser ses dépenses opérationnelles de communication de 42 % en limitant l'utilisation des répéteurs de satellites internationaux au profit de réseaux à fibre optique terrestres. Par ailleurs, la FNUOD compte réduire ses dépenses d'entretien des véhicules; elle a déjà remplacé son parc de véhicules blindés de transport de troupes pendant l'exercice 2012/13 et gèrera désormais plus efficacement le stock de pièces de rechange.

14. Au vu de la composition des effectifs, la Force propose d'effectuer des ajustements au sein du Bureau du Chef de l'appui à la mission, ainsi que des sections des finances et de l'approvisionnement et des transports de la Division de l'appui à la mission, comme il est décrit aux paragraphes 25 à 27 ci-dessous. Il est proposé de regrouper les fonctions budgétaires et financières sous la houlette d'une seule section, appelée Section des finances et du budget, en vue d'améliorer la capacité de la Force d'assurer une gestion financière et des services consultatifs apparentés dans le cadre de l'application des normes IPSAS et du progiciel de gestion intégré Umoja. Afin d'améliorer la gestion des approvisionnements en

carburant, la Force propose en outre de transférer un poste de mécanicien auto de la Section des transports à celle des approvisionnements.

15. Comme il est expliqué aux paragraphes 20 et 21 ci-dessous, la Force propose enfin de créer deux emplois de temporaire au sein du Bureau du commandant de la Force, compte tenu des conditions de sécurité dans la zone où elle opère. Ces emplois devraient permettre à la FNUOD de réagir aux incidents et de répondre à l'escalade des menaces qui pèsent sur ses opérations avec plus d'efficacité et d'être mieux à même d'établir les rapports plus nombreux qu'exige l'aggravation des problèmes de sécurité.

C. Coopération régionale

16. La FNUOD continuera de coopérer étroitement avec les autres missions de la région. Des réunions périodiques sont prévues avec l'ONUST, la FINUL et l'UNFICYP pour examiner et améliorer la coordination et aborder les problèmes nouveaux touchant la situation régionale. En outre, ces opérations de maintien de la paix continueront d'établir des rapports quotidiens et hebdomadaires communs et de procéder à des évaluations périodiques sur les questions qui les concernent.

17. La FNUOD continuera également d'apporter un soutien approprié aux observateurs militaires de l'ONUST placés sous son contrôle opérationnel, ainsi qu'au bureau de liaison de l'ONUST à Damas. Parallèlement, elle continuera de bénéficier des services communs d'appui de la FINUL pour certains de ses besoins logistiques, notamment en ce qui concerne sa participation à l'initiative régionale relative aux services technologiques d'information et de communication qui visent la réalisation d'économies d'échelle grâce à la fourniture de services groupés à la FNUOD, la FINUL, l'ONUST et l'UNFICYP. Par ailleurs, la Force continuera de faire appel à l'Équipe déontologie et discipline régionale de la FINUL, qui restera au service des missions de la région. Enfin, les missions régionales continueront d'organiser des formations communes sur les systèmes d'information géographique et cartographique ainsi que dans les domaines de l'informatique et de la télématique.

D. Tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats

18. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

19. Le Bureau du commandant de la Force et Chef de mission assurera la direction exécutive et l'administration.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du commandant de la Force et Chef de mission									
Effectif approuvé pour 2012/2013	1	–	1	4	1	7	–	–	7
Effectif proposé pour 2013/14	1	–	1	4	1	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés pour 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés pour 2013/14	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Total									
Effectif approuvé pour 2012/2013	1	–	1	4	1	7	–	–	7
Effectif proposé pour 2013/14	1	–	2	5	1	9	–	–	9
Variation nette	–	–	1	1	–	2	–	–	2

Bureau du commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international : 2 emplois de temporaire supplémentaires

20. Compte tenu des conditions de sécurité et de leurs incidences sur les opérations de la Force, il est proposé de créer un emploi de temporaire de conseiller principal auprès du commandant de la Force, de niveau P-5, dont le titulaire serait chargé de fournir des conseils techniques et de procéder à des analyses sur les questions et éléments nouveaux se faisant jour dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la Force ainsi que de la coopération avec les parties à l'accord de désengagement. Il/elle devrait aider le commandant de la Force à établir les rapports toujours plus nombreux devant être transmis au Siège en raison des problèmes de sécurité actuels. Le conseiller principal serait également chargé de donner son avis sur des questions d'intérêt local et régional, les aspects de fond des activités de la FNUOD et les politiques des Nations Unies en matière de maintien de la paix. Il/elle devrait en outre accompagner le commandant de la Force à des réunions avec des représentants gouvernementaux et, dans certains cas, organiser des réunions en son nom. Il/elle serait chargé en outre d'aider les dirigeants de la Force à se tenir en rapport avec les parties concernées, y compris les interlocuteurs des communautés nationale, régionale et diplomatique, et l'équipe de pays des Nations Unies.

21. Il est aussi proposé de créer un emploi de temporaire d'analyste des informations sur la sécurité, de niveau P-3, au sein du Bureau de la sécurité, dont le titulaire serait chargé de procéder à des analyses et de fournir des évaluations des

conditions de sécurité et des menaces. Il/elle devrait assurer la gestion de l'information relative à la sécurité, notamment en collectant, regroupant, analysant et diffusant les données qui seront utilisées par le responsable désigné et l'équipe de direction de la Force pour prendre des décisions et prévoir les initiatives à mener en vue de renforcer la sécurité du personnel, des équipements et des opérations de la FNUOD. Le titulaire du poste devrait également mener des recherches sur les facteurs de menace spécifiques et diffuser des informations en matière de sécurité en temps opportun à tous les intéressés. Il devrait enfin coordonner son action avec les analystes du Département de la sûreté et de la sécurité et du Département des opérations de maintien de la paix se trouvant dans les pays voisins pour l'élaboration d'évaluations des menaces régionales.

Composante 1 : opérations

22. La Force continuera de faire respecter le cessez-le-feu dans la zone de séparation à l'aide de patrouilles et de postes de contrôle fixes afin de s'assurer que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, la FNUOD entend renforcer encore ses activités de surveillance et d'observation et multiplier ses opérations nocturnes, ce qui lui permettra d'observer et d'enregistrer plus efficacement les violations commises. Compte tenu de la croissance démographique et du développement général des activités civiles dans la zone de séparation, la FNUOD entend multiplier les contacts au niveau local afin de mieux faire connaître et comprendre son mandat et ses activités. Le Bureau du commandant de la Force et Chef de mission restera en contact étroit avec les parties afin d'aider à préserver la stabilité dans la zone de séparation. La Force continuera d'assurer la sécurité des civils et de les escorter lorsqu'ils traversent la zone de séparation pour des raisons humanitaires, sous la supervision du CICR. Elle procédera à l'enlèvement des mines et des engins non explosés dans la zone de séparation pour assurer la sécurité de ses patrouilles.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le désengagement des forces et s'y conforment.

1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes et, au besoin, avec les responsables syriens locaux, pour régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD
- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes pour régler les questions relatives à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD, et améliorer la coopération
- Réunions bihebdomadaires avec les officiers de liaison des Forces de défense israéliennes
- Consultations régulières avec les autorités civiles et dialogue avec les populations locales dans la zone de séparation, par l'entremise des autorités syriennes compétentes, pour mieux faire connaître le mandat, le rôle et les activités de la FNUOD
- Réunions hebdomadaires avec les autorités civiles et les services de sécurité syriens compétents pour coordonner les activités de gestion des affaires civiles et de communication au niveau local

- 61 320 jours-homme de tâches spéciales/patrouilles mobiles, dont 30 660 jours-homme de tâches spéciales (28 militaires x 3 sections x 365 jours) menées par la compagnie du quartier général et 30 660 jours-homme de patrouilles mobiles (3 militaires x 28 patrouilles x 365 jours) à bord de véhicules blindés de transport de troupes (opérations mobiles, patrouilles, faction dans des postes de contrôle temporaires, tâches de protection – protection de convois, par exemple – et fourniture d’un appui à d’autres organismes des Nations Unies)
- 21 900 patrouilles, dont 19 345 de jour et 2 555 de nuit
- 22 630 jours-homme d’occupation de postes et positions d’observation (2 militaires x 31 postes et positions d’observation x 365 jours)
- 32 850 jours-homme d’envoi de groupes de réaction rapide (10 militaires x 9 envois x 365 jours)
- 730 jours-homme d’envoi d’équipes spéciales d’établissement des faits (2 militaires x 1 équipe x 365 jours)
- Inspections bihebdomadaires des zones de limitation
- Protestations concernant toutes les violations de l’accord sur le désengagement
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Communication immédiate avec les parties dans les situations de crise
- Escorte périodique (50) et sécurité des personnes traversant la zone de séparation pour des raisons humanitaires, sous la supervision du CICR

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Réduction du danger présenté par les mines dans la zone de séparation	1.2.1 Aucune personne tuée ou blessée par l’explosion de mines ou de munitions (2011/12 : 5 victimes; 2012/13 : 0 victime; 2013/14 : 0 victime)

Produits

- Enlèvement des mines et des engins non explosés dans la zone de séparation et contrôle et dégagement continus des itinéraires de patrouille, selon les besoins
- Soutien à l’action de sensibilisation au danger des mines menée par le Croissant-Rouge arabe syrien en coordination avec le CICR dans le gouvernorat de Quneitra, par des activités d’information sur le danger des mines destinées aux résidents, aux responsables locaux, aux autorités locales et aux écoliers dans la zone de séparation, ainsi que par l’enlèvement et la destruction des mines repérées par les civils

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.3 Meilleure connaissance du mandat de la FNUOD par la population civile	1.3.1 Aucun cas de franchissement accidentel de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2011/12 : 0 incident; 2012/13 : 0 incident; 2013/14 : 0 incident)

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités civiles et les responsables de la sécurité dans la zone de séparation sur l’exécution du mandat de la FNUOD et sur la coordination des activités de démarcation du secteur Alpha, y compris la prévention des incidents
- Au besoin, contacts périodiques avec les autorités locales compétentes sur le développement des activités civiles dans la zone de séparation

- Réunions régulières avec des résidents de la zone de séparation pour faire mieux connaître le mandat de la FNUOD et prévenir les franchissements accidentels de la ligne de cessez-le-feu

Facteurs externes : Poursuite de la coopération entre la FNUOD et les parties à l'accord sur le désengagement

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 : opérations

<i>Catégorie</i>	Total
<i>Contingents</i>	
Effectif approuvé 2012/13	1 047
Effectif proposé 2013/14	1 047
Variation nette	–

Composante 2 : appui

23. Au titre de la composante appui, un plan d'appui à la mission intitulé « Appui à la FNUOD – des services régionaux, numériques, plus économiques et plus écologiques » a été élaboré. La Force entend mettre en œuvre la quatrième phase de ce plan durant l'exercice 2013/14, avec les objectifs suivants : a) optimiser l'inventaire de biens durables; et b) mettre en place des équipements et installations de pointe, en remplaçant notamment le matériel radio analogique par du matériel numérique qui permettra de réduire de 10 % la valeur totale de l'inventaire des biens durables.

24. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 1 047 militaires ainsi qu'à l'effectif civil proposé de 48 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 2 temporaires) et de 110 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines : mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline et de programmes de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, soins médicaux, informatique et communications, transports terrestres, surveillance et contrôle de l'approvisionnement en rations, en carburants et en fournitures générales et fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la FNUOD.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Appui efficace à la Force dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité	2.1.1 Réduction de 10 % de la valeur de l'inventaire de biens durables (2011/12 : 39 377 793 dollars; 2012/13 : 35 440 013 dollars; 2013/14 : 31 896 012 dollars) 2.1.2 Réduction de 42 % du coût des communications commerciales (2011/12 : 309 700 dollars; 2012/13 : 405 100 dollars; 2013/14 : 233 500 dollars) 2.1.3 Réduction de 11 % de la consommation de diesel (2011/12 : 3 059 265 litres; 2012/13 : 2 913 585 litres; 2013/14 : 2 598 406 litres)

2.1.4 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et d'Umoja

Produits

Amélioration des services

- Utilisation efficace des biens durables grâce à une amélioration de la gestion, en vue de rationaliser les remplacements et de réduire les achats supplémentaires
- Réduction de l'usage des répéteurs de satellite internationaux et augmentation du recours à des réseaux à fibre optique terrestres
- Réduction du parc de véhicules utilitaires légers de 238 en 2012/13 à 197 en 2013/14
- Appui à la mise en œuvre du système IPSAS, notamment par la refonte des processus permettant le respect des normes, la mise à jour des procédures opérationnelles permanentes de la mission pour les rendre compatibles avec les exigences du système IPSAS, ainsi que la formation de l'ensemble du personnel de la Force chargé des finances, du budget et de la gestion des biens.
- Appui à la mise en œuvre d'Umoja dans la Force, notamment par l'analyse de la qualité des données de l'ancien système et le nettoyage des données

Personnel militaire, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 1 047 militaires
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents pour un effectif moyen de 1 047 militaires
- Approvisionnement et stockage des rations de 2 camps et 21 positions, pour un effectif de 1 006 militaires (compte non tenu des officiers d'état-major)
- Administration d'une moyenne de 48 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 2 temporaires) et 110 fonctionnaires recrutés sur le plan national
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives en cas de manquement)

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation des installations du camp Faouar, du camp Ziouani et du bureau de représentation de Damas, ainsi que du détachement de police militaire « C », de 21 positions et de 10 avant-postes de la zone de séparation
- Entretien de 14 puits et systèmes de filtrage
- Exploitation et entretien d'une moyenne de 63 groupes électrogènes sur 29 sites
- Réfection et entretien de 10 km de routes

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 359 véhicules appartenant à l'ONU, dont 57 blindés et 23 véhicules appartenant aux contingents, dans 4 ateliers installés sur 2 sites
- Service de navette assuré 5 jours par semaine, pour une moyenne de 110 membres du personnel de l'ONU par jour, depuis leur lieu de résidence (s'il est sûr) jusqu'au quartier général

Communications

- Service et entretien de 9 autocommutateurs privés, 1 100 postes téléphoniques, 2 stations terrestres de transmission par satellite, 565 postes de radio émetteurs-récepteurs, 380 talkies-walkies, 68 routeurs de réseau, 22 répéteurs et 35 liaisons hertziennes

Informatique

- Service et entretien d'un réseau longue portée et de 30 serveurs, 430 ordinateurs de bureau, 50 ordinateurs portables, 122 imprimantes et 38 expéditeurs numériques, sur 26 sites
- Administration et entretien de 485 comptes de messagerie électronique

Services médicaux

- Gestion et entretien de 2 centres médicaux de niveau I destinés au personnel de la FNUOD et de l'ONUST ainsi qu'à la population civile locale et aux réfugiés nécessitant des soins médicaux d'urgence
- Gestion et entretien d'installations où sont offerts des services confidentiels de conseil sur le VIH/sida et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation à la question du VIH/sida destiné à l'ensemble du personnel de la mission, y compris l'éducation par les pairs

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité (y compris l'évaluation et la gestion des risques) au camp Faouar, au camp Ziouani, au bureau de représentation de Damas, au détachement de police militaire « C » dans la zone de séparation et dans 21 positions
- Fourniture de 1 756 heures de formation (procédures de sécurité, notamment en cas d'attaque nucléaire, chimique ou biologique, mise aux abris et protection des camps, initiation aux questions de sécurité et exercices d'évacuation en cas d'incendie) à l'intention de 1 203 membres du personnel de la Force
- Conduite d'enquêtes sur les incidents mettant en cause la sécurité, et fourniture de conseils au personnel de la FNUOD et à celui de 9 organismes des Nations Unies

Facteurs externes : Les fournisseurs et sous-traitants sont en mesure de livrer les biens et de fournir les services conformément aux marchés conclus.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 : appui

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>			
						Total partiel		
Division de l'appui à la mission								
Bureau du Chef de l'appui à la mission								
Postes approuvés 2012/13	—	1	2	2	10	15	45	60
Postes proposés 2013/14	—	1	2	2	10	15	45	60
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Services d'appui intégrés									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	1	9	12	54	–	66
Postes proposés 2013/14	–	–	2	1	9	12	54	–	66
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service régional des technologies de l'information et des communications									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	11	12	11	–	23
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	11	12	11	–	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2012/13	–	1	5	3	30	39	110	–	149
Effectif proposé 2013/14	–	1	5	3	30	39	110	–	149
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Agents des services généraux.

Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

25. Après examen de la répartition des effectifs, la réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile est proposée au sein de la Division, pour tenir compte des nouveaux besoins opérationnels. Il est proposé en outre de regrouper les fonctions financières et budgétaires sous la houlette d'une seule section, appelée Section des finances et du budget, dirigée par le Chef de la section des finances et du budget.

26. À la Section des transports, il est proposé de réaffecter un poste de mécanicien auto (agent du Service mobile) à la Section des approvisionnements en tant qu'assistant à l'approvisionnement/à la gestion des carburants. Le titulaire du poste serait chargé de la gestion, de la fourniture et de la comptabilité de l'approvisionnement en carburant sur les 21 sites de la mission, notamment de la gestion de six installations de ravitaillement en carburant et de six camions-citernes, à l'aide du système d'information sur le carburant de l'ONU. Il assurerait également la gestion du Groupe des carburants, composé de cinq membres du personnel militaire et civil, et veillerait à obtenir l'appui effectif de cinq unités de contingent, prenant des mesures pour éliminer le gaspillage et empêcher la détérioration de l'environnement et les fraudes.

27. Il est en outre proposé de regrouper les fonctions financières et budgétaires sous la houlette de la Section des finances et du budget qui se composerait de 12 postes de la Section des finances et de deux postes de la Section du budget [fonctionnaire du budget (P-3) et assistant (budget) (agent des services généraux

recruté sur le plan national)], à réaffecter depuis le Bureau du Chef de l'appui à la mission. Le regroupement desdites fonctions au sein d'une seule section vise à permettre à la Force d'être mieux à même de fournir des services de gestion et de conseil financiers dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS et du système Umoja, qui permettront d'intégrer les systèmes ayant trait aux finances, aux ressources humaines et à l'inventaire. L'établissement de la Section des finances et du budget proposée permettrait de mieux aligner l'exécution du budget et sa présentation et d'améliorer la gestion financière des ressources de la Force. Un chef (P-4) serait à la tête de la Section des finances et du budget et le fonctionnaire du budget (P-3) continuerait d'assumer les fonctions relatives au budget et assurerait, au besoin, les fonctions de chef par intérim.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	22 290,7	23 380,8	22 713,6	(667,2)	(2,9)
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	22 290,7	23 380,8	22 713,6	(667,2)	(2,9)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	9 232,2	7 553,7	8 719,4	1 165,7	15,4
Personnel recruté sur le plan national	3 363,1	2 665,8	4 420,4	1 754,6	65,8
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	71,1	41,0	511,2	470,2	1 146,8
Total partiel	12 666,4	10 260,5	13 651,0	3 390,5	33,0
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	1,9	20,5	20,5	–	–
Voyages	371,6	443,4	396,3	(47,1)	(10,6)
Installations et infrastructures	6 247,7	6 280,5	6 312,8	32,3	0,5
Transports terrestres	3 498,0	2 850,3	1 690,4	(1 159,9)	(40,7)
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	1 103,1	911,6	908,0	(3,6)	(0,4)
Informatique	834,6	630,7	732,3	101,6	16,1
Santé	391,4	484,5	411,0	(73,5)	(15,2)
Matériel spécial	165,7	137,7	5,4	(132,3)	(96,1)
Fournitures, services et matériel divers	672,2	591,5	602,5	11,0	1,9
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	13 286,2	12 350,7	11 079,2	(1 271,5)	(10,3)
Montant brut	48 243,3	45 992,0	47 443,8	1 451,8	3,2
Recettes provenant des contributions du personnel	1 355,4	1 062,7	1 282,8	220,1	20,7
Total net	46 887,9	44 929,3	46 161,0	1 231,7	2,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	48 243,3	45 992,0	47 443,8	1 451,8	3,2

B. Contributions non budgétisées

28. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces	118,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	118,9

C. Gains d'efficience

29. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 prennent en compte les mesures d'efficience ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Communications commerciales	171,6	Réduction de l'utilisation des répéteurs de satellite, en raison du recours à des réseaux à fibre optique terrestres pour les communications commerciales
Réparations et entretien des véhicules	14,4	Réduction des services d'entretien des véhicules blindés de transport de personnel en raison du renouvellement du parc
Pièces de recharge pour véhicules	28,8	Gestion plus rigoureuse de l'inventaire
Carburant pour groupes électrogènes	24,3	Réduction de 5 % de la consommation de diesel pour groupes électrogènes par rapport à 2012/13, grâce au raccordement de positions supplémentaires au réseau électrique local et à l'amélioration de l'isolation des installations
Carburant pour véhicules	198,1	Réduction de 5 % de la consommation de diesel par rapport à 2012/13 grâce à une gestion rigoureuse de l'utilisation des véhicules
Total	437,2	

D. Taux de vacance de postes

30. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 tiennent compte des taux de vacance de postes ci-après :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2011/12</i>	<i>Taux budgétisé 2012/13</i>	<i>Projection 2013/14</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	—	—	—
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	10,9	10,9	10,0
Personnel recruté sur le plan national	6,4	6,0	6,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	—	—	10,0

^a Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

31. Le taux de vacance de postes de 10 % proposé pour le personnel recruté sur le plan international se fonde sur le taux de vacance de postes effectif de 9,1 % pour la période de juillet à novembre 2012 et le taux de vacance de postes effectif de 10,9 % pour l'exercice 2011/12. Le taux de vacance de postes de 6 % proposé pour le personnel recruté sur le plan national se fonde sur le taux de vacance de postes effectif de 6,7 % pour la période de juillet à novembre 2012 et le taux de vacance de postes effectif de 6,4 % pour l'exercice 2011/12.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

32. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 882 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	372,0
Total partiel	372,0
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	279,6
Santé	225,8
Matériel spécial	5,4
Total partiel	510,8
Total	882,8

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	–	1 ^{er} juillet 1996	–
Usage opérationnel intensif	–	1 ^{er} juillet 1996	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	–	1 ^{er} juillet 1996	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-1,5		

F. Formation

33. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	20,5
Voyages	
Voyages au titre de la formation	230,3
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	49,8
Total	300,6

34. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2013/14, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Effectif proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Effectif proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Effectif proposé 2013/14</i>
Formation interne	59	104	123	143	155	145	147	128	144
Formation externe ^a	39	44	42	25	44	53	12	6	4
Total	98	148	165	168	199	198	159	134	148

^a Comprend le personnel de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et de lieux d'affectation hors zone de la mission.

35. Le programme de formation prévu pour la Force pour l'exercice 2013/14 (soit 133 cours destinés à 511 membres de la mission) vise à améliorer les compétences spécialisées et les aptitudes techniques du personnel, ainsi qu'à renforcer ses

capacités en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation. Ce programme met l'accent sur le renforcement des capacités spécialisées et techniques du personnel, grâce notamment à des cours dans les domaines de la gestion financière et budgétaire, des communications, du personnel, des achats et de la gestion de contrats, des systèmes d'information, de la gestion des ressources humaines, de la sécurité, de la sensibilisation à la question du VIH/sida, des règles de déontologie et de discipline et de la logistique.

G. Services de détection des mines et de déminage

36. Les montants prévus au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	3,5
Total	3,5

37. Les dépenses prévues s'expliquent par l'acquisition de fournitures nécessaires aux services de détection des mines et de déminage. Aucun crédit n'a été prévu au titre du matériel de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2013/14, le remplacement du matériel de détection de mines ayant été prévu au cours de l'exercice 2012/13.

III. Analyse des variations¹

38. La terminologie employée pour analyser les variations entre les ressources dans la présente section est définie à l'annexe I.B du rapport. Elle demeure inchangée par rapport aux rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(667,2)	(2,9 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

39. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la suppression du versement d'un montant complémentaire aux pays fournisseurs de contingents, qui n'avait été approuvé que pour l'exercice 2012/13, ainsi que par la réduction des dépenses prévues pour le déploiement, la relève et le rapatriement du personnel militaire, au vu des dépenses récemment constatées. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour les rations, en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat en janvier 2013.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 165,7	15,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

40. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la prime de danger qui a été approuvée pour la zone d'opérations de la FNUOD depuis juillet 2012 et la révision des dépenses communes de personnel, estimées à 97 % du montant total des traitements nets, sur la base des dépenses effectives pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (contre 74,3 % pour l'exercice 2012/13).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 754,6	65,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

41. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par l'entrée en application, en novembre 2011, d'un taux de change opérationnel de l'ONU de 49,30 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis, en vue du calcul des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national en dollars des États-Unis à compter du 1^{er} août 2012, contre un taux de 69,25 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis, en mars 2012, appliqué pour le budget 2012/13. L'augmentation s'explique également par l'octroi de la prime de danger, qui avait été approuvé pour la zone d'opérations de la FNUOD en juillet 2012.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	470,2	1 146,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

42. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la création proposée de deux emplois de temporaire, l'un de conseiller principal du commandant de la Force (P-5) et l'autre d'analyste des informations sur la sécurité (P-3), permettant à la mission de mieux tenir compte des incidences des conditions de sécurité dans la zone de la mission sur ses opérations.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(47,1)	(10,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

43. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la réduction des voyages hors de la zone de la mission au titre de la formation ou autre résultant des efforts fournis par la Force pour examiner de façon approfondie ses dépenses au titre des voyages en se fondant sur les besoins opérationnels, ainsi qu'à la mise en œuvre de systèmes d'apprentissage en ligne qui exigent moins de déplacements.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 159,9)	(40,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

44. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par : a) la prolongation de la durée d'utilisation des véhicules existants, se traduisant par le fait qu'aucun crédit n'a été demandé pour l'achat de véhicules et de matériel d'atelier correspondant pour l'exercice 2013/14; b) la réduction de la consommation de diesel, grâce aux gains d'efficacité prévus; c) la réduction des achats de pièces de rechange, du fait du remplacement des véhicules au cours des exercices antérieurs; et d) la réduction des coûts d'assurance responsabilité civile, du fait de la réduction du parc de 370 véhicules en 2012/13 à 359 véhicules en 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Informatique	101,6	16,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

45. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par l'augmentation des besoins en services informatiques, en raison de la fourniture de soutien technique de premier, deuxième et troisième niveaux et de la mise à niveau/à jour des logiciels et applications au prix de 320 dollars par appareil, y compris le Field Support Suite (activateur d'Umoja constitué de 18 modules) et les services de soutien technique centralisés fournis par le Bureau de l'informatique et des communications au prix de 75 dollars par appareil.

	<i>Variation</i>	
Santé	(73,5)	(15,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

46. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la disponibilité des stocks existants de fournitures médicales et la baisse des coûts d'achat de matériel supplémentaire ou de remplacement.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(132,3)	(96,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

47. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par le fait qu'aucun crédit n'a été demandé pour l'achat de matériel d'observation, de détection de mines et de déminage, le remplacement du matériel ayant été prévu au cours de l'exercice 2012/13.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

48. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 47 443 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 3 953 650 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 66/264)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Note que, s'agissant du personnel civil, les taux de vacance de postes et de rotation ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 21)	L'état actuel de la sécurité dans la zone de la mission a entravé la capacité de la Force en la matière. La FNUOD continue de veiller cependant à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement.
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, afin en particulier de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 23)	La FNUOD relève la nécessité d'étudier dans le détail les besoins en personnel civil, en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, et adhérera aux recommandations, le cas échéant.

Se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30)

Constate avec préoccupation que certaines missions ne conservent aucune trace du kilométrage effectué en dehors du service et prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31)

L'adoption, par la Force, des normes IPSAS, en 2013, permettra d'améliorer sensiblement la gestion du matériel.

La FNUOD a établi en février 2012 des procédures opérationnelles permanentes en vue des directives à suivre pour l'utilisation des véhicules en dehors du service.

(Résolution 66/276)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient établis sur la base des textes adoptés par les organes délibérants (par. 7)

La FNUOD garantit et réaffirme que ses projets de budget sont établis dans le cadre de son mandat tel qu'il a été approuvé.

Prie également le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour que la Force soit administrée avec le maximum d'efficacité et d'économie (par. 11)

Depuis l'exécution du plan d'appui à la mission, la FNUOD a obtenu des améliorations sur le plan de l'efficacité et de l'économie, comme on peut le constater dans le budget proposé pour 2013/14, y compris sur le plan de la réduction des stocks.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/66/718)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés pour définir des objectifs transversaux de réduction des ressources et examiner de façon critique les prévisions de dépenses d'équipement par mission, et prend note des assurances données au sujet de la prise en compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix lors de l'établissement des budgets. Il considère toutefois que

Des réductions des ressources ont été opérées dans chaque mission grâce à une analyse et à un débat au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, en tenant compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix. Les réductions ont été obtenues grâce à une étude des données d'exécution budgétaire, à une analyse de la dotation en ressources d'opérations de

les projets auraient dû renfermer de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures vont être appliquées dans chaque mission, y compris les mesures d'atténuation envisagées le cas échéant pour faire en sorte que l'accomplissement des mandats n'en pâtisse pas (par. 33).

À ce sujet, le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la transformation des modes de fonctionnement en vue d'exécuter plus efficacement les mandats. Il compte qu'une planification judicieuse aura lieu pour garantir que toute reconduite des dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas pour les États Membres par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).

maintien de la paix comparables, à un examen des progrès accomplis dans l'exécution des tâches d'appui logistique s'agissant des principaux piliers de la stratégie mondiale d'appui aux missions et à l'évaluation des moyens nécessaires au fonctionnement de la Force.

Tandis que chaque mission introduira des changements opérationnels en fonction de ses besoins précis et de ses circonstances particulières, il faudra impérativement, dans toutes les missions, s'efforcer de réduire le gaspillage et les pertes et d'accroître les gains d'efficacité. Toutes les missions sont encouragées à reconnaître la nécessité d'accomplir davantage en dépensant moins, compte tenu de l'augmentation des dépenses dans les missions de maintien de la paix. Il faudra particulièrement veiller à réduire le matériel nécessitant du carburant et notamment les véhicules, les avions et les groupes électrogènes; améliorer les voies de ravitaillement et la gestion des entrepôts; et assurer une coordination constante des besoins en appareils entre les missions, avec l'appui du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

Les moyens nécessaires au mandat sont donc un impératif pour toutes les missions et ne seront pas compromis par ces réductions, élément dont les projets de budget présentés tiennent dûment compte.

La FNUOD n'a pas été tenue de reporter les dépenses d'équipement.

Le Département de l'appui aux missions poursuit sa démarche consistant à prendre des décisions pour recenser les priorités stratégiques au titre des ressources nécessaires, en vue d'encadrer l'exercice d'élaboration du budget pour toutes les missions de maintien de la paix. On attend des missions qu'elles classent les ressources existantes par ordre d'importance, passent au crible le remplacement d'actifs en fonction des priorités et justifient les nouveaux besoins. Le fait de recenser les priorités stratégiques et de faire des propositions ciblées à un stade précoce permet au Département de l'appui aux missions et au Département des opérations de maintien de la paix d'adopter une approche transversale de la gestion des ressources. Si les dépenses en capital sont primordiales pour une exécution efficace des mandats de maintien de la paix, la démarche adoptée par les deux Départements devrait atténuer l'impact du fardeau financier des dépenses en capital au cours des exercices futurs.

Le Comité consultatif estime que les coefficients délais de déploiement et taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles. Ces coefficients devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).

Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période et, en particulier avant que la création de nouveaux postes ne soit proposée à l'Assemblée générale (voir A/65/743, par. 43, et A/66/7, par. 92). Le Comité consultatif n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix procède régulièrement à de tels examens. À cet égard, il est rappelé que dans le contexte du projet de budget-programme, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a entériné la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu (voir A/66/7, par. 92 et 93). Le Comité recommande d'appliquer le même critère aux postes des opérations de maintien de la paix et de faire figurer des informations sur les postes vacants depuis au moins deux ans dans les projets de budget des missions, assorties de justifications spécifiques pour ceux qu'il est proposé de maintenir (par. 54).

À cet égard, le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés aux formations. Le Comité réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135) (par. 74).

Le Comité recommande qu'à l'avenir des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie. Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur

Les taux de vacance de postes pour l'exercice 2013/14 se fondent sur les tendances observées récemment en matière d'occupation des postes. L'état de la sécurité à l'heure actuelle risque d'affecter les taux de vacance de postes effectifs.

La FNUOD ne dispose pas à l'heure actuelle de postes demeurés vacants pendant une longue période.

La FNUOD exécute les programmes de formation avec efficacité et examine rigoureusement les frais de voyage liés aux formations. Des systèmes d'apprentissage en ligne ont été mis en place pour permettre aux fonctionnaires de suivre une formation dans divers domaines, y compris la sécurité, l'intégrité, les ressources humaines et les normes IPSAS.

Des renseignements justificatifs sur les gains d'efficacité et les économies réalisées seront intégrés dans les rapports pertinents.

l'exécution des mandats et la prestation de services laisse à désirer (par. 86).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des opérations de maintien de la paix et les aligne sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Le Comité reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14 (par. 91).

Le Comité demande en outre que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question (par. 106).

Le Comité est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, dans certains cas, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé sur ce poste pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient budgétisées correctement et de faire de son mieux pour que les dépenses correspondantes ne dépassent pas les limites des crédits approuvés (par. 137).

Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour assurer le bon accomplissement des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences hors des lieux d'affectation peuvent avoir sur l'exécution des programmes (voir également A/66/739, par. 3 et 26). Le Comité estime de ce fait qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles avancées des technologies de l'information

Le projet de budget pour l'exercice 2013/14 prévoit une diminution du nombre de berlines légères, qui passe de 238 en 2012/13 à 197 en 2013/14.

La FNUOD n'a pas de projets de construction estimés à plus de 1 million de dollars pour l'exercice 2013/14.

Les dépenses de la FNUOD au titre des voyages pour l'exercice 2011/12 ont été inférieures aux limites des crédits approuvés.

La FNUOD s'efforce d'éviter tout dépassement au titre des frais de voyages et recourt de plus en plus fréquemment à des visioconférences et à des formations en ligne.

et des communications et d'autres méthodes de représentation afin de réduire les besoins pour les voyages. Le nombre des voyages liés à la formation a également été évoqué comme un autre sujet de préoccupation important (par. 138).

(A/66/718/Add.10)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif prend note de l'adoption par la FNUOD d'un plan d'appui et des objectifs qu'il renferme. Le Comité s'attend à ce que les prochains projets de budget et rapports sur leur exécution contiendront des informations sur les gains réalisés à la faveur de la mise en œuvre de ce plan (par. 23).

Le Comité consultatif est conscient que le personnel de la mission doit avoir accès aux véhicules dans l'exercice de ses fonctions. Il s'attend cependant à ce que la FNUOD revoie les modes d'utilisation des véhicules et s'efforce de s'aligner sur les normes en vigueur. Le Comité demande que le projet de budget pour l'exercice 2013/14 comporte des informations sur la question et justifie, le cas échéant, un nombre de véhicules supérieur à celui fixé sur la base des ratios standard (par. 35).

Tout en observant une diminution des achats de matériel informatique, le Comité est d'avis que la mission devrait examiner de plus près son parc d'ordinateurs (par. 36).

Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 22 de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale dans lequel celle-ci souligne que la plus grande proportion possible des ressources affectées à la formation doit être consacrée à l'élaboration et à l'exécution des activités elles-mêmes, les dépenses annexes, y compris les frais de voyage, devant être réduites au minimum. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135) et encourage la FNUOD à continuer d'examiner les possibilités d'assurer des formations dans la zone d'opérations de la mission (par. 38).

Mesures prises

Le présent rapport fournit des informations sur les gains réalisés à la suite de l'exécution du plan d'appui de la FNUOD, notamment la réduction de la consommation de combustible au cours de l'exercice 2013/14, comparée à 2012/13.

Au moment de l'établissement du présent rapport, la FNUOD avait provisoirement dépassé les normes d'utilisation des véhicules : du fait de la précarité des conditions de sécurité, le personnel international et le personnel militaire ont dû travailler en trois lieux distincts, éloignés les uns des autres, voire inaccessibles, du fait de l'insécurité et de la limitation des déplacements d'un endroit à un autre. La FNUOD prévoit néanmoins de réduire dans son budget 2013/14 le nombre de berlines légères, qui passerait de 238 en 2012/13 à 197 en 2013/14.

La FNUOD entreprend un examen de ses capacités technologiques, qui tient compte de ses besoins opérationnels.

La FNUOD exécute les programmes de formation avec efficacité. Des systèmes d'apprentissage en ligne ont été mis en place pour permettre aux fonctionnaires de suivre une formation dans divers domaines, y compris la sécurité, l'intégrité, les ressources humaines et les normes IPSAS.

En 2012/13, la FNUOD portera à son maximum le nombre de participants dans les cours qu'elle administre en interne, moyennant le même niveau de ressources. La Cellule intégrée de formation du personnel de la Force continuera d'organiser des programmes de formation interne, destinés au personnel militaire et civil.

Le Comité consultatif compte que les gains d'efficacité réalisés dans les domaines de l'utilisation des pièces détachées, de la gestion du carburant, des rations, des voyages, des fournitures d'entretien et de l'achat de matériel de communication et de matériel informatique, des véhicules et de l'équipement d'ateliers et gains réalisés grâce à d'autres initiatives transparaîtront dans les projets de budget à venir (par. 42).

Le projet de budget pour 2013/14 laisse transparaître des gains d'efficacité, et des efforts continueront d'être faits pour recenser et mettre en œuvre de nouvelles initiatives visant à accroître l'efficacité.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Deux cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

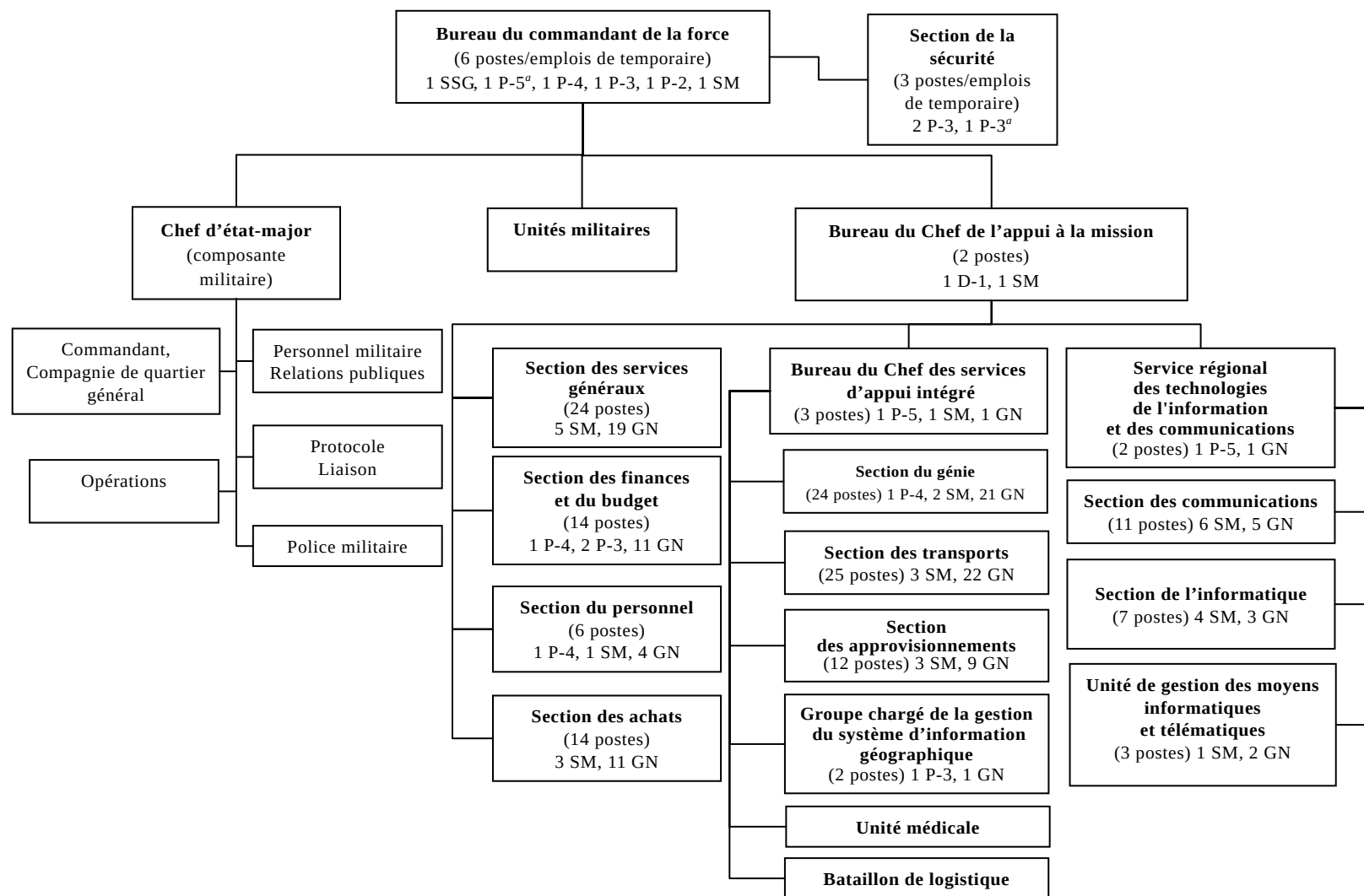
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme



Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Carte

